ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement par oxygénothérapie de l'épilepsie pharmaco-résistante

Question écrite n° 30135

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des enfants atteints d'épilepsie pharmaco-résistante, pathologie pour laquelle l'oxygénothérapie constitue parfois un soin de confort mais s'avère le plus souvent vitale. En effet, en l'absence de forfait spécifique inscrit au Tarex, les prescriptions d'oxygénothérapie actuellement dispensées par les pneumologues et neurologues le sont selon des forfaits souvent éloignés de la réalité (algie vasculaire faciale, notamment). Afin d'améliorer et faciliter les soins apportés quotidiennement à ces enfants par leurs parents, il apparaît nécessaire de créer un forfait spécifique d'oxygénothérapie pédiatrique à domicile. Elle l'interroge quant aux intentions de l'État en ce domaine.

Données clés

Auteur : Mme Marine Le Pen
Circonscription : Pas-de-Calais (11e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30135
Rubrique : Assurance maladie maternité
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juin 2020, page 3951
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)